

ENQUETE PRELIMINAIRE

BORDEREAU D'ENVOI DE PROCEDURE

Handwritten initials and marks in the top right corner.

NO PIÈCE NO FEUILLET ## 1

Compagnie :
Unité : BT
C.U. 01004 - PV 00348/94

Date des faits : Le 11 juin 1994
Lieux des faits :

OBJET :
Analyse : PHENOMENE AEROSPATIAL NON IDENTIFIE
Personnes en cause : Famille C

Table with 2 columns: NUMERO and DESIGNATION DES PIECES. Contains 9 rows of document descriptions and their classification codes.

1 M. le Préfet de
à
1 Général, Commandant la Région
Aérienne à
2 D.G.G.N - Bureau défense Opération
Section Renseignement à
1 Archives

Transmis le : 25/06/1994
par
signature

Handwritten date stamp: JUN 1994 2:812

MINISTERE DE LA DEFENSE

ARMEE DE L'AIR

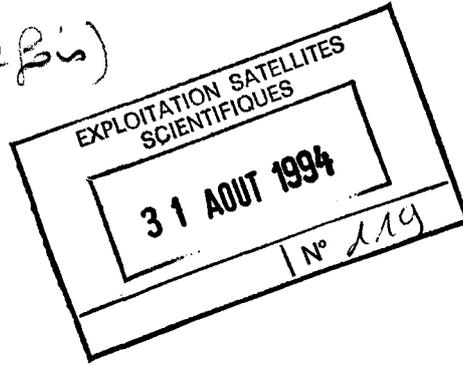
N° 0752 /DEF/EMAA/BPRE/ESP

26 AOUT 1994

D.O : 11/06/94

4 témoins

CNES / SEPRA (PU Envois 2 Bis)



A l'attention de M. V

BORDEREAU D'ENVOI

DESIGNATION DES PIECES	NOMBRE	OBSERVATIONS
Procès-verbal n°00348/94 du 24 juin 1994 Gendarmerie Nationale de	1	" POUR INFORMATION " -----
TOTAL.....	1	Le Chef du Bureau des Programmes pour la Recherche et l'Espace de l'E.M.A.A.

Compagnie :

Unité :

C.U. 01004 - PV 00348/94

PROCES - VERBAL

DE

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

CADRE RESERVE AU DESTINATAIRE

N° PIÈCE	N° FEUILLET
01	1

ANALYSE ET REFERENCES :

Analyse: PHENOMENE AEROSPATIAL NON IDENTIFIE

Références: BE n° 25400 DEF/Gend/O.E/D.O/Rens du 28 Septembre 1992
CM n° 32600 DEF/Gend/O.E/D.O/Rens du 8 Novembre 1985

Nous soussigné : gendarme G , en résidence à
Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation du service de la gendarmerie.

Rapportons les opérations suivantes :

secondé par le gendarme J P , en résidence à

Le onze juin mil neuf cent quatre vingt quatorze, à neuf heures et trente minutes, nous recevons au bureau de la brigade, les quatre membres de la famille C , qui avaient observé et filmé un phénomène spatial non identifié, le 14 Mai 1994, sur la commune du .

En effet, cette famille nous avait informé par téléphone de cette affaire le 26 Mai 1994, pour faire suite au conseil d'un journaliste du journal " " qui avait écrit un article dans le journal du 25 Mai 1994, après avoir vu la cassette enregistrée par le fils E , le jour des faits.

Sur notre demande, cette famille nous avait adressé le journal afin que nous puissions prendre connaissance de cet article et en faire une photocopie pour le futur dossier (Cf PIECE N° 8), ces personnes ne pouvant se déplacer immédiatement sur le Canton.

Le 26 Mai 1994, nous avons pris contact avec le Maire du , aux fins d'obtenir quelques renseignements sur cette famille. Ce Magistrat communal nous fait savoir qu'il ne les connaît pas, mais précise qu'ils ont de la famille au lieu-dit: , le couple L

En ce lieu, nous apprenons qu'il s'agit de cousins et nous relevons leur adresse, à savoir

Le 11 Juin 1994 à 15 heures 45, nous nous transportons à , au lieu-dit , lieu de la résidence secondaire de la famille , afin de procéder en fonction de leurs explications, aux relevés sur le terrain, des emplacements des observations. (Cf Plan de situation, PIECE n° 3).

Sur place, nous étant muni d'une boussole, les intéressés nous ont fait constater approximativement le lieu où le phénomène a été observé.

Ils se trouvaient au début du chemin d'accès de leur résidence, près du CD lorsqu'ils ont observé un objet un peu au dessus du fil téléphonique qui court le long du CD . Nous relevons 220° à la boussole, soit en direction d' . (Cf PIECE N° 2 et PHOTO n° I - II - III).

L'objet avait une course rectiligne et il est donc passé au dessus
L'enquêteur

1 M. le Préfet

1 Général, Cdt la Région Aérienne

2 D.G.G.N - Bureau défense Opération
Section renseignement

1 Archives

Date de clôture
25/06/1994

Transmis le :

par

Signature et cachet

Compagnie :

Unité :
BT

C.U. 01004 - PV 00348/94

PROCES - VERBAL

DE

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

N° PIÈCE	N° FEUILLET
01	2

de leur tête pendant qu'ils continuaient leur promenade sur le CD en direction des

Après avoir fait environ 50 - 60 mètres, ils ont continué à observer l'objet qui poursuivait sa course vers l'horizon. Ils nous font constater la direction sur le terrain, soit 30° à la boussole.
(Cf PIECE N° 2 - PIÈCES 4,6 et PHOTO IV et V).

Monsieur C nous précise avoir procédé à l'enregistrement sur cassette audio du phénomène. (copie détenue à la brigade)

Suite à ces observations, nous avons procédé aux auditions des témoins:

- Nous entendons Monsieur C G (le père): PIECE N° 4.
- Le Gendarme P entend Madame C, née L (la belle-fille): PIECE N° 5.
- Nous entendons ensuite Monsieur C E (le fils): PIECE N° 6.
- Le Gendarme P entend Madame C, née L (la mère): PIECE N° 7.

Le 11 Juin 1994, nous avons pris contact avec quelques habitants du dont le Maire, afin de connaître si d'autres personnes avaient observé ce phénomène. Personne n'a remarqué quoique ce soit.

Le même jour, nous avons adressé à la Compagnie, le message 406/94 pour les informer de la manifestation "O.V.N.I".

Le 13 Juin 1994, une habitante du Canton nous informe qu'elle vient de trouver un morceau de ballon avec une carte (PIECE N° 9) dans un champ de. Ces ballons sont lâchés par des enfants et participent au concours de la plus grande distance, enregistrée par le renvoi de la carte s'y trouvant accrochée à l'expéditeur. Par "ouïe" dire que deux autres "ballons" ont été retrouvés sur le Canton. Il se peut donc que le phénomène observé, soit l'un de ces ballons.

Le 22 Juin 1994, poursuivant nos investigations, nous avons pris contact avec la Brigade de Gendarmerie des Transports Aériens de, compétente
L'enquêteur

Compagnie :

PROCES - VERBAL

Unité :

DE**BT****RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF**

N° PIÈCE

N° FEUILLET

01

3

C.U. 01004 - PV 00348/94

sur la Manche. Ce service nous informe qu'ils vont effectuer des recherches et qu'ils nous tiendront au courant de leurs investigations.

Le 24 Juin 1994 à 11 Heures 30, la B.G.T.A , nous informe qu'il n'y a aucun relevé radar, à la date du 14 Mai 1994, enregistré par la tour de contrôle.

Heures ----- , le 24 juin mil neuf cent quatre vingt quatorze, à 15

Le Gendarme G
A.P.J

Le Gendarme P
A.P.J
(en congé)

Compagnie :

Unité :

BT

C.U. 01004 - PV 00348/94

PROCES - VERBAL
DE
RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

AUDITION

N° PIÈCE

4

N° FEUILLET

1

Nous soussigné : gendarme G , en résidence à
Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation
du service de la gendarmerie.

Rapportons les opérations suivantes :

secondé par le gendarme P , en résidence à

Nous trouvant au domicile de la personne ci-après nommée, entendons :

C G , 48 ans,

né le
demeurant

fils de
marié, Maçon, nationalité française,

qui déclare le onze juin mil neuf cent quatre vingt quatorze
à seize heures et vingt cinq minutes:"-----

"""" Cela va faire environ six ans que je suis domicilié à et que
j'exerce la profession de maçon.

"""" Cela fait environ trois ans, que j'ai acheté une grange au lieu-dit:

. J'ai transformé cette grange en résidence secondaire
et nous y venons nous reposer de temps en temps.

"""" Le jeudi 12 mai 1994, je suis arrivé à ma résidence au début d'après midi.
Avec moi, se trouvaient mon épouse R ainsi que mon fils E et ma belle
fille N

"""" Le samedi 14 mai, nous avons diné puis après le repas, il devait être 21
heures 30, je suis sorti promener mon chien et mon petit fils. Alors que je me
trouvais sur le CD , à la sortie du chemin d'accès de , j'ai
levé les yeux et j'ai aperçu un engin que j'ai pris pour une mongolfière. Cet
engin venait de la direction des environs et il se dirigeait
pratiquement vers moi.

SI: Lorsque je l'ai aperçu, il était au dessus du fil téléphonique qui court le
long du CD .

SI: Lorsque je l'ai regardé, il était de couleur noire et il mesurait environ
10 cm. Je ne peux pas dire à quelle hauteur, il pouvait se trouver. Pour moi,
l'engin ne changeait pas de direction, il venait face à moi.

SI: Je n'ai pas entendu de bruit, ni vu de lumière.

"""" J'ai appelé la famille qui me suivait sur le chemin afin qu'ils observent
également le phénomène. Mon fils est entré dans la maison pour prendre le
comescope et filmer l'engin.

"""" Pour ma part, j'ai continué ma promenade en direction des

"""" Lorsque j'ai à nouveau regardé vers l'engin, ce dernier était passé de
l'autre côté du CD et il était au dessus des quatre fils électriques situés
dans l'herbage derrière ma maison. Il continuait sa route rectiligne vers
l'horizon.

La personne entendue
a signé au carnet de déclarations

L'enquêteur

Compagnie :

Unité :
BT

C.U. 01004 - PV 00348/94

PROCES - VERBAL
DE
RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

AUDITION

N° PIÈCE	N° FEUILLET
4	2

SI: Il ne s'agit pas d'un avion et je ne pense pas non plus à un U.L.M

SI: A ce moment là, j'ai trouvé qu'il avait une forme plus ronde, mais à aucun moment, je n'ai entendu de bruit.

"""" Le soir même, j'en ai parlé à Monsieur S , mon voisin mais il n'a rien observé.

"""" Le lendemain, avant de repartir pour , mon épouse en a parlé à sa cousine L , mais personne n'avait rien vu.

"""" C'est ma femme et mon fils qui en ont parlé au journal afin de savoir ce que pouvait être ce phénomène. Le journaliste nous a déclaré qu'il fallait vous en aviser, ce que nous avons fait par téléphone, le 26 mai 1994. Depuis cet évènement, nous ne sommes pas revenus en .

A , le onze juin mil neuf cent quatre vingt quatorze, à seize heures cinquante cinq -----

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."
La personne entendue L'enquêteur
a signé au carnet de déclarations

PV 348/94

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)

ce jour Onze Juin Mil Neuf Cent Quatre Vingt Quatorze à 16 heures 30',
 nous trouvant à
 nous soussigné(s) P , Gendarme de Brigade à la Compagnie , en
 résidence à la Brigade de , Agent de Police Judiciaire,
 vu les articles du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

L , N épouse C

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT, OU PAYS)

née le

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

FILIACTION
Fille de

SITUATION DE FAMILLE

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION

sans profession, demeurant

, mariée

de nationalité Française, qui nous déclare :

"" Le week-end du 14 Mai 1994, je me trouvais à la résidence secondaire de mes beaux-parents, M. C , G , au lieu-dit à . J'étais en compagnie de mon mari, de mon beau-père et de ma belle-mère. Nous sommes arrivés en ce lieu le jeudi 12 Mai vers 13H00. Pour ma part, c'est la première fois que je viens ici. - - - - -

"" Donc le samedi 14 Mai 1994, vers 21h30, tous les quatre nous nous trouvions dehors à proximité de la maison, sur le chemin de la lorsque mon beau-père s'est exclamé "" regardez la haut qu'est-ce qu'il y a dans le ciel "". J'ai donc regardé dans la direction que nous indiquait mon beau-père et j'ai aussitôt remarqué dans le ciel, une forme ovale, de couleur noire, avec un cercle orangé au milieu. Voyant cela, je suis venue chercher la caméscope de mon mari pour que celui-ci puisse filmer. Ensemble tous les quatre, nous avons avancé sur la route tout en observant cette forme dans le ciel, qui avançait doucement en passant à la verticale de notre position. Cette forme ne faisait ni fumée, ni bruit et ne ressemblait à rien que je puisse connaître (avion, ULM). - - - - -

"" Ce phénomène a duré environ un quatre d'heure et a disparu dans le lointain. Pour ma part, c'est la première fois que j'observe une telle chose. - - - - -

"" Nous avons quitté le dimanche 15 Mai 1994 et chez mes beaux-parents nous avons visionné ce film. Dans la semaine suivante, ma belle-mère a contacté des journalistes qui ont également visionné le film chez moi et par la suite, ont fait un article paru dans puis dans la et enfin, ce film est passé sur une chaîne de Télévision câblée . Ensuite, on nous a conseillé de vous contacter, ce que nous avons fait. - - - - -

"" C'est tout ce que je puis vous dire sur cette affaire. - - - - -

"" Le 11 Juin 1994, à 17 heures 00'.

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration faites ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à ajouter ou à y retrancher. - - - - -

La personne entendue

L'Enquêteur

Compagnie : _____

Unité : _____

BT

C.U. 01004 - PV 00348/94

PROCES - VERBAL
DE
RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

AUDITION

N° PIÈCE N° FEUILLET

6

1

Nous soussigné : gendarme G , en résidence à
Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation
du service de la gendarmerie.

Rapportons les opérations suivantes :

secondé par le gendarme P , en résidence à

Nous trouvant au domicile de la personne ci-après nommée, entendons :

C E , 28 ans,

né le
demeurant

fils de
marié, Maçon, nationalité française,

qui déclare le onze juin mil neuf cent quatre vingt quatorze
à dix sept heures:"-----

"""" Je suis arrivé au , le jeudi 12 mai 1994 avec mon épouse et
mes enfants âgés de 4 et 2 ans, ainsi qu'avec mes parents.
Nous avons le week-end prolongé pour l'Ascension.

"""" Le samedi 14 mai, alors que nous venions tous de finir de diner, mon père
est sorti avec le chien et pour se promener. Nous l'avons suivi
presqu'aussitôt, à l'extérieur. Mon père était à l'entrée du chemin de
près du CD , lorsqu'il nous a crié de regarder vers le ciel, en
direction

"""" J'ai vu une sorte de ballon dirigeable qui se dégonflait, avec une lueur
orangée sur sa gauche et blanche à droite. Il n'y avait pas de bruit, pas de
fumée et pas de lumière de signalisation.

"""" Voyant cela, je suis rentré chercher le camescope.

"""" Je suis sorti avec mon camescope et j'ai été directement à l'entrée du
chemin près du CD , pour le filmer. D'après votre boussole, l'engin était à
peu près à 220° du Nord magnétique. Par contre, je ne me rappelle pas si j'ai
commencé à filmer au dessous ou au dessus du fil téléphonique qui court le long
du CD .

SI: Il était 21H30 - 22H00 et je l'ai observé pendant environ 10 à 15 minutes.
Je ne l'ai pas filmé pendant tout ce temps. J'ai arrêté plusieurs fois, pendant
lesquelles je me suis déplacé sur le CD . Je me rappelle avoir effectué trois
prises de vues. La première à l'entrée du chemin en direction , la
seconde à la verticale de l'engin, en descendant de 50 mètres environ sur le
CD , soit en direction des , puis la troisième fois, un peu avant le
virage, toujours en direction des . A ce moment là, l'engin était très
loin et à environ 30° du Nord d'après votre boussole, puisque je vous ai montré
les endroits sur le terrain. D'ailleurs on aperçoit bien les quatre fils
électriques de la ligne EDF qui passe dans l'herbage derrière la maison de mon
père, dans le film.

"""" A l'oeil nu, je n'ai pas vu l'engin changer de forme. Il était toujours en
forme de ballon qui se dégonflait. Il paraissait avoir une dimension de 10 cm
La personne entendue L'enquêteur
a signé au carnet de déclarations

Compagnie :

Unité :

BT

C.U. 01004 - PV 00348/94

PROCES - VERBAL
DE
RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

AUDITION

N° PIÈCE

N° FEUILLET

6

2

mais je ne peux préciser la distance, ni l'altitude. Sa couleur était noire sombre, les bords n'étaient pas nets. L'engin avançait lentement sur une trajectoire rectiligne et je pense toujours à la même altitude. Je n'ai pas entendu de bruit, même lorsqu'il était à la verticale.

"""" C'est en visionnant mon film et en le passant image par image, que je me suis aperçu que l'engin avait plusieurs formes. En effet, au début, il paraît ovale, ensuite on croit apercevoir un trépied puis un grain de café avec une ligne blanche au milieu.

"""" Je précise que j'ai suivi la course de cet engin jusqu'à l'horizon.

"""" Sur place, nous n'en avons parlé qu'à Monsieur S. , notre voisin, qui n'a rien vu et le lendemain ma mère en a parlé au café du , plus particulièrement à sa cousine, mais personne n'avait rien remarqué.

"""" Nous sommes rentrés à , le dimanche 15 Mai et ma mère, curieuse, en a parlé à un journaliste afin d'apprendre ce que pouvait être ce phénomène. Ce dernier a visionné la cassette et nous a conseillé de prendre contact avec vous.
"""" Je ne vois rien d'autre à dire sur les faits.

SI: Le temps était clair, sans nuage. Je ne pense pas qu'il y avait du vent. Par contre, il faisait froid.

"""" Je laisse la cassette à votre brigade, pour le cas où un service voudrait la visionner car nous ne venons pas souvent au .

"""" J'espère apprendre ce que peut-être ce phénomène, à la suite de cette enquête.

A , le onze juin mil neuf cent quatre vingt quatorze, à dix sept heures trente cinq -----

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."

La personne entendue

L'enquêteur

a signé au carnet de déclarations

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)

ce jour Onze Juin Mil Neuf Cent Quatre Vingt Quatorze à 17 heures 05',
 nous trouvant à
 nous soussigné(s) P , Gendarme de Brigade à la Compagnie , en
 résidence à la Brigade de , Agent de Police Judiciaire,
 vu les articles du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

L épouse C

SEXÉ, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

née le

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

FILIAISON

Fille de

DANS LES CAS OÙ CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS

SITUATION DE FAMILLE

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION

sans profession, demeurant

mariée 8 enfants, de nationalité Française, qui nous déclare :

"" Le 14 Mai 1994, je me trouvais également à notre résidence secondaire à . J'étais en compagnie de mon mari, de mon fils et de ma belle-fille. Le soir du 14 Mai 1994, vers 21H30, alors que nous nous trouvions dehors sur le chemin de la , mon mari s'est exclamé "" regardez la haut qu'est-ce qu'il y a dans le ciel "".

"" J'ai donc regardé dans le sens qu'il nous indiquait, c'est-à-dire vers et là, j'ai vu aussitôt, au loin, une forme ovale, noire avec une rayure verticale, assez large et orangée. Une lueur blanche me semblait entourée cette forme ovale. J'ai moi-même remarqué que cette forme a fait un "" a-coup "" sur le côté, alors qu'elle avançait. -

"" Nous avons suivi cette forme du regard, passée à notre verticale, assez doucement. Ma belle-fille est allée chercher sa camescope, pour que mon fils puisse filmer. - - - - -

"" Pour ma part, ce phénomène a duré une dizaine de minutes, puis a disparu dans le lointain. - - - - -

"" Lorsque nous sommes rentrés à et après avoir visionné le film, c'est moi qui ai effectivement contacté les journalistes, qui se sont plus ou moins intéressés à ce phénomène. - - - - -

"" C'est la première fois que j'observe un tel phénomène dans le ciel.

"" C'est tout ce que je puis vous dire sur cette affaire. - - - - -

"" Le 11 Juin 1994, à 17 heures 25'.

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration faites ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à ajouter ou à y retrancher. - - - - -

La personne entendue

L'Enquêteur

- A signé au carnet de déclarations -

UN OVNI DANS L'ŒIL DU CAMESCOPE ?

Etait-ce un OVNI qu'a filmé au camescope le C, à, près ?

Il est 21 h 30, la nuit n'est pas tombée, le samedi 14 mai dernier, lorsque le père E qui a un pied-à-terre dans cette région, promène son chien. Il est le premier à voir "la chose".

Son fils qui est venu passer deux jours à la campagne, aura la présence d'esprit de la fixer sur pellicule. Trois personnes de sa famille et lui-même, en seront les témoins.

« En général, je ne crois qu'à ce que je vois. Là, nous avons tous aperçu l'objet passer lentement au-dessus de la route, sans bruit, à deux ou trois cents mètres d'altitude peut-être, puis se stabiliser quelques instants, avant de s'éloigner toujours aussi lentement dans une trajectoire rectiligne, et se fondre dans le ciel à l'horizon. Cela a duré plusieurs minutes. Il n'y avait aucun nuage ce soir-là... » raconte C.

Sa version est confirmée par les images. Il a également pris différents plans afin de situer l'endroit, avec le paysage environnant.

Une pâle lueur

Le zoom du camescope, de par son amplitude, abolit plus ou moins la distance. On peut détailler "la chose" - 1 cm sur l'écran - mieux qu'à l'œil nu. Elle est noire, n'a pas la forme d'un disque, n'est pas une boule lumineuse, ne ressemble guère à un ballon sonde, ne dégage pas de fumée. Ses contours pas très nets, comme ciselés, sont auréolés d'une pâle lueur. On voit d'abord une sorte de queue, puis en y regardant de plus près (alors que le

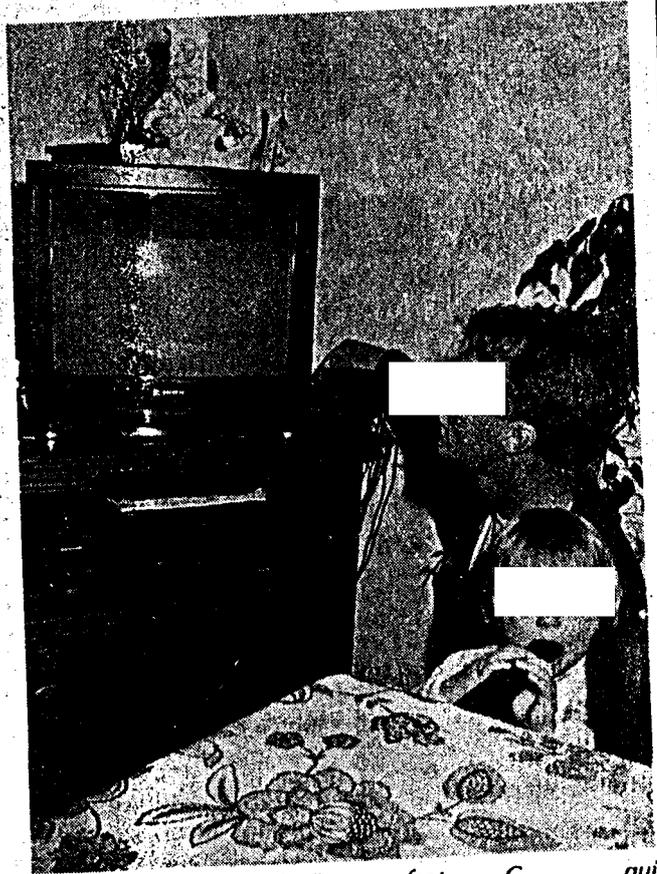
cameraman s'est déplacé d'une quarantaine de mètres), on distingue difficilement ce qui pourrait être assimilé à trois pieds ou supports comparables à un module spatial.

L'objet semble descendre graduellement (quelques millimètres sur l'image vidéo). Ceci est assez bien visible car l'objectif a pris, au premier plan, quatre fils électriques qui sont autant de points de repère. On a l'impression qu'il s'est positionné verticalement. C'est relativement bref... Les extraterrestres procéderaient-ils à des repérages sur la planète terre ?

« Pourquoi serait-on seul dans l'univers ? D'autres êtres intelligents existent peut-être ? » s'interroge notre interlocuteur qui, jusqu'à ce moment-là, était sceptique sur la nature des observations faites ailleurs en ce domaine.

Visionnée par la gendarmerie

Ouvrier du bâtiment, C et son épouse, parents de deux enfants en bas âge, ont visionné leur film à plu-



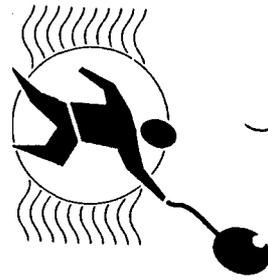
En compagnie de son plus jeune enfant, C qui repasse sa cassette, montre sur l'écran de son téléviseur, la progression de l'"objet". Un document à ranger aux rayons des phénomènes inexplicables ?

sieurs reprises, le ponctuant d'arrêts sur image. En tout cas, l'explication ne correspond pas à un phénomène d'optique d'irisation que provoque le soleil. Quant à une hallucination (collective), elle n'aurait pu être imprégnée sur le film, bien évidemment. Dans la région, il n'y aurait pas eu d'autres témoignages.

Reste à attendre que la cassette soit visionnée par la gendarmerie nationale. C'est la brigade du lieu où

les faits ont été constatés, qui doit être contactée. Le CEPAN à (groupe d'études des phénomènes aérospatiaux non identifiés) prendra éventuellement le relais, en vue d'investigations plus pointues.

Alors, un conseil, si vous rencontrez un OVNI dans vos promenades, photographiez ou filmez-le si possible, et prévenez immédiatement la gendarmerie la plus proche.



CARING FOR CHILDREN
WITH CANCER

Grand Balloon Race Competition

NOTICE TO FINDER OF THIS CARD

Please fill in the following particulars and return immediately to address on other side. A PRIZE will be awarded to the finder of the balloon which travels the greatest distance, provided this card is back before closing date.

This Card and Balloon were found at:

Town/Village _____

by (Name) _____

Address _____

Date when found _____

STAMP

Closing Date: 16th JULY 1994

**C
Southern Area Appeals Office**

No 0450

PIECE NO 9



CLICHE N° 04

- Emplacement où se trouvait la famille C lorsqu'ils ont pris et vu disparaître l'objet à l'horizon. Cet emplacement est à environ 50-60 m du premier emplacement. L'objet est passé de l'autre côté du CD .



CLICHE N° 05

- Vue des lieux en direction où ils ont vu disparaître l'objet à l'horizon, soit à environ 30° du Nord magnétique.

CLICHE N°



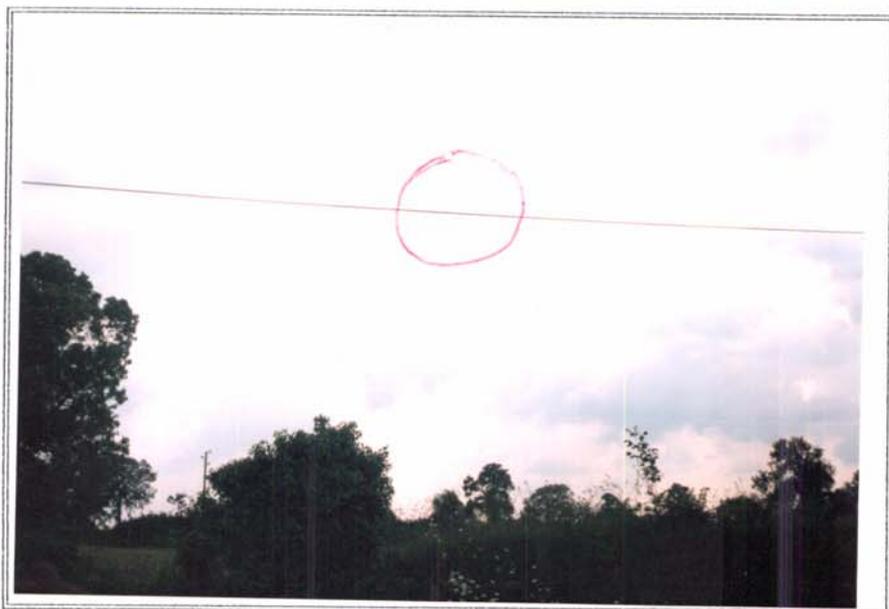
CLICHE N° 01

- Vue de la famille C
à l'entrée du chemin d'accès du
lieu-dit:
emplacement où ils ont vu l'évè-
nement.



CLICHE N° 02

- Vue de la famille au même en-
droit, avec à l'arrière, leur
domicile secondaire.



CLICHE N° 03

- Vue des lieux en direction où
ils ont vu l'objet, soit environ
220° du Nord magnétique et au
dessus de la ligne téléphonique,
qui court le long du CD